



République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20250213-DEL_2025_02_010-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 13 FEVRIER 2025

Le 13 février 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 7 février 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote des délibérations DEL-2025-02-013 et DEL-2025-02-014), M. Michel CINOTTI, Mme Monique BERT, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI (arrivée à 20H20, n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-001), M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, M. Alexandre BOUGAUD, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

Absents excusés représentés :

M. Patrick BATOUFFLET – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL
Mme Nicole MARIE – pouvoir à Mme Olivia LUCAS
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Michèle BOULANGER (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-011)
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Mohamed DEHBI
Mme Sabrina DBILI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU
Mme Anne-Sophie CLAUW – pouvoir à M. Christophe OLIVIER (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-011)
M. Théophile ALSAC – pouvoir à Mme Karine LORIN
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. Michel CINOTTI
M. Olivier TRIBONDEAU – pouvoir à M. Gilles MORICHAUD

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 18 février 2025 et de sa publication sur le site de la Ville le 18 février 2025.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL 2024 DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et en particulier son article 93,

Vu la délibération n°2021-10-070 du 14 octobre 2021 portant élection du Maire,

Vu la délibération n°2021-10-071 du 14 octobre 2021 fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant que les communes doivent, dans un souci de transparence, établir un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés,

Considérant que cet état doit être communiqué chaque année au Conseil municipal avant l'examen du budget de la Commune,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission municipale du 6 février 2025,

Considérant le rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'état relatif aux montants des indemnités de toutes natures perçues par les élus du Conseil municipal au cours de l'année 2024 relatives à leurs mandats (tel que joint en annexe).

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 13 février 2025,

Le Maire,

Victor DA SILVA



Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER



PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL 2024 DES INDEMNITES PERCUES PAR LES MEMBRES DU
CONSEIL

Organisme : Mairie de Villebon-sur-Yvette

NOM-Prénom	Fonction au 31/12/2024	Taux retenu	Cumul 2024	Avantage en nature
VICTOR DA SILVA	Maire	59,14%	29 171,52 €	néant
PATRICK BATOUFFLET	1er adjoint	22,99%	11 340,12 €	néant
NATHALIE PLUMAIL	2ème adjointe	22,99%	11 340,12 €	néant
ROMAIN MILLARD	3ème adjoint	22,99%	11 340,12 €	néant
MICHELE BOULANGER	4ème adjointe	22,99%	11 340,12 €	néant
MOHAMED DEHBI	5ème adjoint	22,99%	11 340,12 €	néant
DOMINIQUE ROUSSEAU	6ème adjointe	22,99%	11 340,12 €	néant
DOMINIQUE FONTENAILLE	7ème adjoint	22,99%	11 340,12 €	néant
OLIVIA LUCAS	8ème adjointe	22,99%	11 340,12 €	néant
OLIVIER LEHOUSSEL	9ème adjoint	22,99%	11 340,12 €	néant
JACQUES FANTOU	Conseiller délégué	3,87%	1 908,96 €	néant
MICHEL CINOTTI	Conseiller délégué	3,87%	1 908,96 €	néant
MONIQUE BERT	Conseillère déléguée	3,87%	1 908,96 €	néant
NICOLE MARIE	Conseillère déléguée	3,87%	1 908,96 €	néant
GAUTIER DEKERLE	Conseiller délégué jusqu'au 31/01/2024	3,87%	159,08 €	néant
BERTRAND THORE	Conseiller délégué	3,87%	1 908,96 €	néant
KARINE LORIN	Conseillère déléguée	3,87%	1 908,96 €	néant
SABRINA DBILI	Conseillère déléguée	3,87%	1 908,96 €	néant
ANNE-SOPHIE CLAUW	Conseillère déléguée	3,87%	1 908,96 €	néant

INDEMNITES PERCUES DANS LE CADRE DE SYNDICATS ET EPCI

Organisme	NOM-Prénom	Fonction	Montant brut annuel 2024
CPS	VICTOR DA SILVA	Président délégué	20 391,48 €
CPS	NATHALIE PLUMAIL	Conseillère communautaire	2 299,00 €
SIAHVVY	PATRICK BATTOUFFLET	Vice-président	7 840,44 €
SIOM	DOMINIQUE FONTENAILLE	Vice-président	6 918,00 €